

étape décisive dans le développement du processus de la CSCE.

Tout en s'adaptant à l'ère nouvelle qui s'ouvre en Europe et en s'efforçant de développer des structures de sécurité fondées sur la coopération pour l'édification d'une Europe entière et libre, l'Alliance continuera d'accomplir les missions fondamentales qui ont toujours été les siennes. Aujourd'hui, nous avons publié une déclaration séparée exposant les fonctions essentielles de sécurité de l'Alliance. Les Alliés pourront, en s'appuyant sur ces bases essentielles, tirer pleinement parti des possibilités nouvelles qui se présenteront dans l'édification de la nouvelle Europe.

1. Une Alliance atlantique rénovée représente un élément essentiel dans la nouvelle architecture d'une Europe débarrassée de toute division; nous sommes convenus que l'Alliance doit avoir la souplesse nécessaire pour continuer de se développer et de s'adapter à mesure qu'évoluera la situation en matière de sécurité. Un important fondement de cette rénovation est que tous les Alliés s'accordent pour accroître le rôle et les responsabilités des membres européens. Nous saluons les efforts visant à renforcer encore la dimension de sécurité dans le processus d'intégration européenne et nous reconnaissons l'importance des progrès réalisés par les pays de la Communauté européenne vers une union politique incluant le développement d'une politique étrangère et de sécurité commune. Ces deux processus positifs se renforcent mutuellement. Le développement d'une identité européenne de sécurité et du rôle de l'Europe en matière de défense, reflétés dans la consolidation du pilier européen au sein de l'Alliance, renforcera l'intégrité et l'efficacité de l'Alliance atlantique.

2. Nous entendons, parallèlement à l'émergence et au développement d'une identité européenne de sécurité et du rôle de l'Europe en matière de défense, consolider le lien transatlantique fondamental, dont l'Alliance est le garant, et maintenir pleinement l'unité stratégique et l'indivisibilité de la sécurité de tous les Alliés. Nous continuerons, en particulier, à faire en sorte que l'Alliance soit en mesure de s'acquitter de ses tâches essentielles. L'OTAN est la forum essentiel de consultation entre les Alliés et l'enceinte où ceux-ci s'accordent sur des politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre du Traité de Washington, comme il est dit dans la

déclaration sur les fonctions essentielles de sécurité de l'OTAN qui accompagne le présent Communiqué. Nous sommes tous d'accord pour estimer qu'il convient de maintenir les dispositions militaires nécessaires pour assurer la défense collective des Alliés. Cela s'applique notamment à la structure militaire intégrée pour les pays alliés qui y participent.

3. Reconnaissant qu'il appartient aux Alliés européens concernés de décider des dispositions nécessaires à l'expression d'une politique étrangère et de sécurité et d'un rôle de défense communs au niveau de l'Europe, nous sommes en outre convenus de mettre au point, à mesure que se développeront ces deux processus, des modalités pratiques permettant d'assurer la transparence et la complémentarité nécessaires entre l'Alliance et l'identité de sécurité et de défense européenne qui prend forme au sein des Douze et de l'UEO. Il conviendra notamment d'établir des liaisons et des procédures de consultation appropriées entre elles, de manière à assurer que les Alliés qui ne participent pas actuellement à l'élaboration d'une identité européenne en matière de politique étrangère et de sécurité et dans le domaine de la défense soient associés comme il convient aux décisions pouvant engager leur sécurité.

4. Les Alliés sont persuadés que les mesures de maîtrise des armements et de confiance continueront de façonner et de consolider, en Europe, un ordre nouveau fondé sur la coopération, dans lequel aucun pays ne devra craindre pour sa sécurité. Le Traité sur les FCE est la clé de voûte de cet état de paix stable et durable que nous voulons voir régner sur le continent. Dans la déclaration séparée que nous avons publiée hier, nous avons exprimé l'espoir de pouvoir parvenir bientôt à un accord contraignant afin de résoudre les problèmes liés à ce Traité, dont la ratification, l'entrée en vigueur et la pleine application pourront alors intervenir rapidement. La conclusion d'un tel accord nous donnera la possibilité de formuler sans tarder, dans le cadre de la phase des négociations sur les FCE que se déroule actuellement à Vienne, de nouvelles propositions sur les effectifs militaires en Europe. Nous chercherons, dans les négociations sur les MDCS, à accroître encore la transparence et la stabilité. Les travaux progressent, au sein de l'Alliance, en vue d'autres négociations sur les armes conventionnelles en Europe après la conférence-bilan d'Helsinki de 1992,

auxquelles pourront prendre part tous les membres de la CSCE. Nous attendons avec intérêt les consultations informelles préparatoires que nous aurons à l'automne, sur cette question, avec nos partenaires de la CSCE.

5. Les Alliés accordent une grande importance à l'établissement, dans les plus brefs délais, d'un régime «Cielles ouverts», qui contribuera de façon essentielle à la transparence entre tous les participants. Nous avons fait récemment de nouvelles propositions en ce sens, et nous invitons tous les participants à se joindre à nous pour reprendre au plus vite les négociations et faire en sorte qu'elles soient fructueuses.

6. Dans les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques, les Alliés appuient les efforts des États-Unis en vue de parvenir à un accord final qui servira de référence pour assurer la stabilité stratégique jusqu'à la fin du siècle et au-delà. Les travaux préparatoires menés par les Alliés concernés afin de définir un cadre de maîtrise des armements pour des négociations entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la réduction de leurs forces nucléaires à courte portée sont en bonne voie.

7. Depuis de nombreuses années, les Alliés s'emploient à progresser dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement à l'échelle régionale et mondiale. La crise du Golfe a mis en évidence ce que nous savons depuis longtemps: la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et des missiles pouvant leur servir de vecteurs, ainsi que les transferts excessifs d'armements conventionnels, compromettent la sécurité internationale et accroissent les risques de conflit armé dans le monde entier. Pour faire face à ce défi, nous avons réaffirmé que nous tenons à voir progresser, le plus rapidement possible, les travaux des instances internationales qui traitent des problèmes spécifiques relatifs à la prolifération. Nous nous associons sans réserve aux efforts visant à la conclusion, d'ici au milieu de l'année 1992, d'une convention sur l'interdiction universelle, globale et effectivement vérifiable des armes chimiques, et nous appuyons l'initiative prise en ce sens, le 13 mai dernier, par le président Bush. Nous nous appliquerons par ailleurs, en septembre 1991, lors de la troisième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, à renforcer cette Convention et à encourager l'adhésion d'autres pays. Nous allons poursuivre sans délai les actions